VILLE DE VARENNES SÉANCE GÉNÉRALE

3 OCTOBRE 2016 20 H

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 3 octobre 2016, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, sous la présidence de monsieur le Maire suppléant Francis Rinfret.

Absence motivée : Monsieur le maire Martin Damphousse

Sont également présents : M. Sébastien Roy, directeur général

Me Marc Giard, directeur des Services juridiques et

greffier

Le maire Francis Rinfret confirme à l'assistance l'ajout du sujet ci-après à l'ordre du jour, sur acquiescement unanime de tous les membres du conseil :

Dépôt du rapport – octroi d'un contrat selon 573.2 LCV

Le maire Francis Rinfret confirme à l'assistance le retrait du sujet ci-après à l'ordre du jour, sur acquiescement unanime de tous les membres du conseil :

- 7. Adoption Second projet de règlement 707-94 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives à l'aménagement des terrains assujettis aux dispositions des zones du groupe commerce et service (C), communautaire (P) et industrie (I)
- 27. Offre de vente d'immeuble Autorisation de signature

MOMENT DE RECUEILLEMENT

Monsieur le maire suppléant procède à la remise des prix pour le mérite Varennes en fleurs et le soutien à l'excellence pour de jeunes athlètes

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Montant de l'augmentation de la dépense et de l'emprunt au règlement 796
- Lieu de travaux prévus au règlement 796 et emprises visées

Fin de la première période de questions.

2016-392 Dépôt du rapport – octroi d'un contrat selon 573.2 LCV

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte le dépôt du rapport.

Adoptée.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2016-393 Approbation procès-verbal Séance générale 12 septembre 2016

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 12 septembre 2016 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2016-394 Approbation procès-verbal Séance spéciale 26 septembre 2016

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 26 septembre 2016 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2016-395 Approbation des comptes – septembre 2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de septembre 2016 :

Fonds d'administration :

2 239 248.53 \$

(Chèques numéros 23238 à 23443, paiements par débit direct et paiements électroniques)

Fonds des dépenses en immobilisation :

706 851.86 \$

(Chèques numéros 2366 à 2383 et paiements par débit direct)

Certificat de la trésorière numéro 2863

2016-396 Procès-verbal de correction Séance spéciale du 29 août 2016

Considérant l'article 92.1 de la loi sur les cités et villes:

Considérant l'erreur cléricale;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du procès-verbal de correction de la résolution numéro 2016-359.

Adoptée.

RÈGLEMENTS

A-2016-51 Règlement 534-57 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de porter la limite de vitesse à 50 km/h sur le chemin de la Butte-aux-Renards

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-57 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la signalisation afin de porter la limite de vitesse à 50 km/h sur le chemin de la Butte-aux-Renards.

A-2016-52 Règlement 631-32 modifiant le règlement 631 sur la tarification des services de la Ville de Varennes afin d'apporter des modifications à certaines annexes

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 631-32 modifiant le règlement 631 sur la tarification des services de la Ville de Varennes afin d'apporter des modifications à certaines annexes.

Adoptée.

2016-397 Adoption – Règlement 706-10 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 pour fins de concordance au Règlement 162-28 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 706-10 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 pour fins de concordance au Règlement 162-28 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.

2016-398 Adoption – Règlement 707-93 modifiant le Règlement de zonage numéro 707 pour fins de concordance au Règlement 162-28 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-93 modifiant le règlement de zonage numéro 707 pour fins de concordance au Règlement 162-28 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.

Adoptée.

2016-399

Adoption – Règlement 796-2 modifiant le règlement 796 décrétant des travaux de construction de diverses infrastructures desservant le parc industriel Novoparc, phase II, et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 9 000 000 \$ pour en acquitter le coût, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt autorisés

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 796-2 modifiant le règlement 796 décrétant des travaux de construction de diverses infrastructures desservant le parc industriel Novoparc, phase II, et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 9 000 000 \$ pour en acquitter le coût, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt autorisés.

Adoptée.

2016-400

Adoption – Règlement 838 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière Saint-Charles (branche principale, branches 8, 11 et 15 et 2 bassins de sédimentation) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 161 000 \$ pour en acquitter le coût

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 838 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière Saint-Charles (branche principale, branches 8, 11 et 15 et 2 bassins de sédimentation) et décrétant à

cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 161 000 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée.

2016-401

Adoption – Règlement 839 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière au Trésor et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 138 000 \$ pour en acquitter le coût

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 839 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière au Trésor et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 138 000 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée.

2016-402

Adoption – Règlement 840 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière aux Pins et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 55 000 \$ pour en acquitter le coût

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 840 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière aux Pins et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 55 000 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée.

2016-403

Adoption – Règlement RM-VAR-204-2 modifiant le règlement numéro RM-VAR-204 concernant la circulation afin de modifier les périodes d'interdiction de stationnement sur rue la nuit en période hivernale

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement RM-VAR-204-2 modifiant le règlement numéro RM-VAR-204 concernant la circulation afin de modifier les périodes d'interdiction de stationnement sur rue la nuit en période hivernale.

Adoptée.

2016-404 Certificat d'autorisation P.I.I.A. nº 2016-082 Permettre la transformation du bâtiment principal résidentiel 18, rue Massue

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU2016-09-77 du 7 septembre 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2016-082 afin de permettre la transformation du bâtiment principal sis au 18, rue Massue, afin de retirer le parement des murs extérieurs en aluminium et d'installer un parement de type canexel de couleur granite, le tout, tel que présenté par les échantillons du requérant en date du 1er août 2016.

Le bâtiment est sis au 18, rue Massue, sur le lot 76-P au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-632.

Adoptée.

2016-405 Certificat d'autorisation P.I.I.A. nº 2016-083 Permettre la transformation du bâtiment principal résidentiel 55, rue Sainte-Anne

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU2016-09-78 du 7 septembre 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2016-083 afin de permettre la transformation du bâtiment principal sis au 55, rue Sainte-Anne, le tout, tel que présenté aux plans de Jérémie Brodeur, plans nº 085, en date du 24 août 2016.

Le bâtiment est sis au 55, rue Sainte-Anne, sur le lot 62-1-P au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-630.

Adoptée.

2016-406 Certificat d'autorisation P.I.I.A. nº 2016-084 Permettre la transformation du bâtiment principal résidentiel 935, chemin du Petit-Bois

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU2016-09-79 du 7 septembre 2016;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2016-084 afin de permettre la transformation du bâtiment principal pour retirer le revêtement de tôle vissée de la toiture et d'installer un revêtement en tôle pincée de couleur rouge grès de la compagnie MAC, le tout, tel que présenté par les échantillons du requérant en date du 26 août 2016.

Le bâtiment est sis au 935, chemin du Petit-Bois, sur le lot 646 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone A-214.

Adoptée.

2016-407 Certificat d'autorisation P.I.I.A. nº 2016-075

Permettre l'agrandissement et la transformation du bâtiment principal résidentiel

4711, chemin de la Baronnie

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU2016-09-80 du 7 septembre 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2016-075 afin de permettre la transformation du bâtiment principal sis au 4711, chemin de la Baronnie, le tout, tel que présenté aux plans d'Amélie Fortin-Gosselin, dossier 16244, en date du 20 juillet 2016.

Le bâtiment est sis au 4711, chemin de la Baronnie, sur le lot 192-P au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone A-304.

Adoptée.

2016-408 Certificat d'autorisation P.I.I.A. nº 2016-076 Permettre la démolition et la construction d'un bâtiment accessoire 4711, chemin de la Baronnie

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU2016-09-81 du 7 septembre 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2016-076 afin de permettre la démolition et la construction d'un bâtiment accessoire à l'usage résidentiel sis au 4711, chemin de la Baronnie, le tout, tel que présenté aux plans de Salvatore Moffa, dossier 2987, en date du 3 février 2014.

Le bâtiment est sis au 4711, chemin de la Baronnie, sur le lot 192-P au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone A-304.

2016-409 Certificat d'autorisation P.I.I.A. nº 2016-085 Permettre la modification de l'affichage mural 2069, route Marie-Victorin

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU2016-09-82 du 7 septembre 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2016-085 afin de permettre le retrait de 3 auvents et l'installation d'un nouvel affichage mural sis au 2069, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté aux plans de la compagnie Enseignes Orientales déposés en date du 27 juillet 2016, le tout conditionnellement à la couleur blanche comme fond d'enseigne.

Le bâtiment est sis au 2069, route Marie-Victorin, sur les lots 78-6-P et 78-5 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-601.

Adoptée.

2016-410 Certificat d'autorisation P.I.I.A. nº 2016-086 Permettre l'aménagement du terrain 955, boulevard Lionel-Boulet

Considérant la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU2016-09-83 du 7 septembre 2016;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2016-086 afin de permettre le réaménagement du terrain commercial sis au 955, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté aux plans de Bertrand Frigon, dossier 2016-375, en date du 26 août 2016.

Le bâtiment est sis au 955, boulevard Lionel-Boulet, sur le lot 283-1 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone I-208.

Adoptée.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2016-411 Location de camions avec opérateurs – transport de neige saison 2016-2017

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la location de camions avec opérateurs – transport de neige saison 2016-2017;

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 27 septembre 2016;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit les trois (3) soumissionnaires selon la priorité suivante :

- Lussier Express inc. pour son camion semi-remorque au montant de 22 569.60 \$ taxes incluses pour un total de 151 heures incluant 26 heures d'imprévus;
- 2. Décorome Construction pour son tracteur au montant de 20 557.53 \$ taxes incluses pour un total de 149 heures incluant 24 heures d'imprévus;
- Excavation Civilpro inc. pour ses trois (3) camions 10 roues au montant de 40 557.43 \$ taxes incluses pour un total de 425 heures incluant 50 heures d'imprévus.

Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 2862

Adoptée.

2016-412 Acquisition de caméras de surveillance Autorisation de dépenses au fonds de roulement

Considérant le rapport de recommandation de la direction générale en date du 22 septembre 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'acquisition de caméras de surveillance et logiciel à la Maison Saint-Louis, à l'Hôtel de ville, au garage municipal et à la caserne à Desmarais Électronique pour un montant de 7 747.93 \$ plus taxes.

Que le conseil municipal autorise le mandat au Groupe State pour le travail de câblage à effectuer.

Le financement de ces deux (2) dépenses sera fait à même le fonds de roulement et le remboursement par le fonds d'administration se fera sur une période de trois (3) ans à compter de 2017.

Certificat de la trésorière numéro 2860

Adoptée.

2016-413 Raccordement aux services municipaux – Résidence Laferrière Autorisation de dépenses au Fonds d'infrastructures

Considérant les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 23 septembre 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le paiement d'une facture de 12 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur Excavation Civilpro inc. pour les coûts rattachés à la pente de transition et au pavage de la zone de la borne-fontaine dans le cadre du raccordement aux services municipaux de la Résidence Laferrière.

Cette dépense sera financée par le fonds d'infrastructure.

Certificat de la trésorière numéro 2861

Adoptée.

2016-414 Reconstruction de la montée de la Baronnie entre l'autoroute 30 et la route 132) - Phase 2A – Portion supplémentaire

Considérant l'appel d'offres public pour la reconstruction de la montée de la Baronnie entre l'autoroute 30 et la route 132;

Considérant l'adjudication de la phase 1 des travaux au plus bas soumissionnaire conforme lors de la séance spéciale du 11 avril 2016, l'adjudication de la phase 2A (partielle) lors de la séance générale du 6 juin 2016, l'adjudication d'une portion supplémentaire de la phase 2A des travaux (excluant les portions déjà octroyées pour réalisation en 2016), lors de la séance générale du 4 juillet 2016 ainsi que l'adjudication lors de la séance spéciale du 29 août 2016;

Considérant que la résolution permettant l'adjudication de la phase 2A complète pour un montant total de 4 565 244.93 \$ plus taxes, est conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement 834;

Considérant la possibilité de réaliser une portion supplémentaire des travaux en 2016 et la nécessité de retirer la condition relative à l'entrée en vigueur du règlement 834 pour cette partie des travaux;

Considérant les dispositions de l'article 2 de la Loi sur les travaux municipaux (L.R.Q., c. T-14);

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De modifier la résolution 2016-289 afin de retirer la condition relative à l'entrée en vigueur du règlement 834 pour une partie des travaux représentant un montant total de 879 781.24 \$ plus taxes;

Aux fins d'acquitter ces coûts, d'affecter un montant de 925 000 \$ des surplus accumulés non-affectés.

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2016-415 Services en ligne des intervenants externes Demande de code d'enregistrement Autorisation de signature

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur Sébastien Roy, directeur général, et madame Caroline Gagnon, Conseillère à la direction générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la demande de code d'enregistrement pour les services en ligne des intervenants externes d'emploi Québec.

2016-416 Demande d'aide financière – Fonds des Petites Collectivité (FPC) – Infrastructures collectives Autorisation de signature

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser madame Denise Beauchemin, directrice du Service des finances et trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la demande d'aide financière dans le cadre du projet de conversion de l'aréna.

Adoptée.

2016-417 Émission d'obligations 4 008 000 \$ - 18 octobre 2016 Adjudication : Financière Banque Nationale inc.

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 600, 637, 658, 662, 663, 664, 665, 719, 732, 735, 737, 740, 741, 742 et 752, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance:

Attendu que la Ville de Varennes a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 18 octobre 2016, au montant de 4 008 000 \$;

Attendu qu'à la suite de cette demande, la Ville de Varennes a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale inc.	98.90100	395 000 \$	1,20000 %	18 octobre 2017	
		405 000 \$	1,40000 %	18 octobre 2018	
		415 000 \$	1,50000 %	18 octobre 2019	1.97656 %
		425 000 \$	1.65000 %	18 octobre 2020	
		2 368 000 \$	1.75000 %	18 octobre 2021	
Valeurs mobilères Banque Laurentienne inc.		395 000 \$	1,25000 %	18 octobre 2017	
	98.79550	405 000 \$	1,35000 %	18 octobre 2018	
		415 000 \$	1,40000 %	18 octobre 2019	1.98448 %
		425 000 \$	1.55000 %	18 octobre 2020	
		2 368 000 \$	1.75000 %	18 octobre 2021	
Marchés mondiaux CIBC inc.	98.99300	395 000 \$	1,20000 %	18 octobre 2017	
		405 000 \$	1,40000 %	18 octobre 2018	
		415 000 \$	1,50000 %	18 octobre 2019	1.98926 %
		425 000 \$	1.65000 %	18 octobre 2020	
		2 368 000\$	1.80000 %	18 octobre 2021	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98.83500	395 000 \$	1,25000 %	18 octobre 2017	
		405 000 \$	1,35000 %	18 octobre 2018	
		415 000 \$	1,50000 %	18 octobre 2019	1.99272 %
		425 000 \$	1.65000 %	18 octobre 2020	
		2 368 000 \$	1.75000 %	18 octobre 2021	
Scotia Capitaux inc.	98.74020	395 000 \$	1,20000 %	18 octobre 2017	
		405 000 \$	1,35000 %	18 octobre 2018	
		415 000 \$	1,45000 %	18 octobre 2019	2.00722 %
		425 000 \$	1.60000 %	18 octobre 2020	
		2 368 000 \$	1.75000 %	18 octobre 2021	

Attendu que l'offre provenant de Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'émission d'obligations au montant de 4 008 000 \$ de la Ville de Varennes soit adjugée à Financière Banque Nationale inc.;

Que demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales

de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée.

2016-418 Émission d'obligations 4 008 000 \$ - 18 octobre 2016 Courte échéance

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 008 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 600, 637, 658, 662, 663, 664, 665, 719, 732, 735, 737, 740, 741, 742 et 752, la Ville de Varennes émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est à dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 18 octobre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 637, 662, 664, 719, 735, 740, 741, 742 et 752, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.

2016-419 Émission d'obligations 4 008 000 \$ - 18 octobre 2016 Concordance

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 4 008 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
600	44 100 \$
637	104 100 \$
658	351 800 \$
662	629 300 \$
663	109 400 \$
664	178 400 \$
665	84 000 \$
719	163 200 \$
732	235 100 \$
735	98 200 \$
737	13 700 \$
740	155 800 \$
741	14 400 \$
741	137 200 \$
742	993 500 \$
742	69 100 \$
742	20 200 \$
752	509 500 \$
752	97 000 \$

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 008 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 18 octobre 2016;

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA LES GALERIES DE VARENNES 2020, BOUL. RENE-GAULTIER VARENNES (QUÉBEC) J3X 1N9

Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 18 avril et le 18 octobre de chaque année;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Varennes, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée.

2016-420 Demande de transferts budgétaires 2016

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 37 107 \$ pour 2016, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 28 septembre 2016 et joints en annexe des présentes comme si au long récité.

Adoptée.

2016-421 Journée de sensibilisation au cancer de la prostate

Attendu qu'environ un Québécois sur sept recevra un diagnostic du cancer de la prostate au cours de sa vie;

Attendu qu'annuellement 4500 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de cette maladie;

Attendu que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec;

Attendu l'importance de sensibiliser la population de la Ville de Varennes au dépistage du cancer de la prostate;

Attendu que la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le noeud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal déclare le 19 novembre comme « La journée de la sensibilisation au cancer de la prostate « Noeudvembre » ».

Adoptée.

2016-422 Mise à jour - Application des règlements, délégation, Service de l'urbanisme et de l'environnement

Considérant que la Ville de Varennes doit désigner des responsables pour l'application de règlement;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les personnes désignées en annexe A des présentes soient et sont désignées à titre d'officier responsable de l'application des règlements mentionnés en annexe B des présentes et, par conséquent, apte à émettre des constats d'infraction.

Adoptée.

2016-423 Subvention – Soutien à l'excellence

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise le versement de 500 \$ à l'événement du Commonwealth Junior Championships à Walvis Bay pour une gymnaste en trampoline.

Adoptée.

2016-424 Politique d'achats - Modifications

Considérant qu'il y a lieu de modifier la Politique d'achats actuelle en vue de l'adapter suite à la recommandation de la direction générale en date du 19 septembre 2016;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil adopte la version modifiée de la Politique d'achats de la Ville de Varennes, prenant effet au 3 octobre 2016, telle qu'annexée aux présentes.

Adoptée.

2016-425 Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Ajustement du feu de circulation à l'intersection de la route 132 et du boulevard Lionel-Boulet

Considérant que de longues files d'attente de véhicules sont constatées sur le boulevard Lionel-Boulet, direction nord-ouest, à l'intersection de ce boulevard avec la route 132 à l'heure de pointe de l'après-midi;

Considérant que cette congestion est en partie attribuable aux travaux se déroulant présentement sur les montés de Picardie et de Baronnie;

Considérant de plus l'important développement des activités commerciales et industrielles dans le Novoparc et le long du boulevard Lionel-Boulet, ce qui augmente le volume de circulation;

Considérant de plus la fermeture à la limite du territoire municipal de Boucherville du chemin de la Rivière-aux-Pins dans le cadre d'un projet pilote d'une année, afin de sécuriser ledit chemin;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De faire la demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour prolonger de 10 secondes le feu vert en provenance du boulevard Lionel-Boulet en direction de la route 132 ou du boulevard de la Marine à l'heure de pointe de l'après-midi.

Adoptée.

2016-426 Demande d'aide financière pour la formation de pompiers au ministère de la Sécurité publique

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Ville de Varennes désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Ville de Varennes prévoit la formation de 41 pompiers en vertu du volet 3 du programme d'aide au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire:

Attendu que la ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Marguerite-D'Youville en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise le Service de sécurité incendie à présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Marguerite-D'Youville.

Adoptée.

2016-427 Demande au gouvernement de modifier le projet de loi nº 106 Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives

Attendu que le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, monsieur Pierre Arcand, a déposé le projet de loi n° 106 Loi concernant la mise en œuvre de la *Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

Attendu que le 17 août 2016, l'Union des municipalités du Québec a présenté ses recommandations à l'égard de ce projet de loi;

Attendu que le projet de loi n° 106 est inacceptable dans sa forme actuelle puisqu'il ne reconnait pas les pouvoirs municipaux en matière d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement et des sources d'eau potable;

Attendu que l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) accorde la préséance des droits consentis aux entreprises qui explorent et exploitent les hydrocarbures sur toute réglementation en matière d'urbanisme;

Attendu que l'aménagement du territoire est une compétence fondamentale des municipalités;

Attendu que les municipalités doivent aussi veiller à la protection de l'environnement et des sources d'eau potable;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes appuie les recommandations de l'UMQ et demande au gouvernement du Québec de modifier le projet de loi n° 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives :

- en introduisant des mesures permettant aux municipalités de désigner dans leurs outils de planification du territoire des secteurs incompatibles avec les activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures;
- en donnant aux municipalités des pouvoirs pour mieux encadrer la protection de leurs sources d'eau potable.

Adoptée.

2016-428 Mouvement du personnel Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers

présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2016-10 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 28 septembre 2016.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Annulation de solde d'emprunt disponible d'un montant de 23 millions de dollars
- Prix des terrains pour les nouveaux ateliers municipaux
- Projet visé pour le site actuel des ateliers municipaux
- Développement économique sur les terrains acquis de Pétromont
- Augmentation importante face au coût d'évaluation prémilitaire pour la nouvelle bretelle de l'autoroute 30
- Hausse de la valeur d'évaluation foncière
- État d'avancement du projet de la SÉMECS
- Provenance du financement pour la dépense imprévue sur la rue Sainte-Eugène
- Demande d'état de profit net sur la vente des terrains Hydro-Québec
- Tenants et aboutissant du règlement 707-94
- Tenants et aboutissants du projet de règlement 707-93
- Protestation quant à la concordance excédentaire pour un usage particulier prévu au projet de règlement 707-82
- Demande de mise en place de mesures visant à diminuer les nuisances et le bruit pour le transport lourd sur la montée et le chemin de Baronnie et la route Marie-Victorin
- Craintes relativement à l'installation de compagnie de transport en vrac sur les terrains de Pétromont
- Réalisation de la ZIP hors de la zone agricole
- Heure excessive de réalisation des travaux confiés à BRICON sur la montée de Baronnie
- Absence de réponse à des plaintes concernant les travaux sur la montée de Baronnie
- Mesure de mitigation sur la montée de Baronnie et confirmation d'attente de recommandations des professionnels en cette matière
- Proposition d'implantation d'un carrefour giratoire à l'intersection du boulevard Lionel-Boulet, du boulevard de la Marine et de la route 132
- Présence d'enregistreur de circulation sur la rue du Froment
- Demande d'implantation d'une traverse piétonnière face au 2447, René-Gaultier ainsi que de l'autre côté de la traverse piétonnière donnant sur le parc Pierre-Boucher
- Mesure de surveillance de l'entrepreneur chargé des travaux de la montée de Baronnie
- Points discutés lors de la séance spéciale du 26 septembre 2016

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 50.

Le maire suppléant,	Le directeur des Services juridiques et greffier,
 Francis Rinfret	Me Marc Giard, OMA